

## ARRÊTÉ

~~Le~~ Ministre ~~des~~ Affaires ~~culturelles~~

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

- VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;
- VU la loi du 30 décembre 1963, étendant aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle les dispositions législatives concernant les monuments historiques et relatives aux objets mobiliers;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 10 février 1975;

### A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

#### M O S E L L E

##### METZ - cathédrale (trésor)

- Ornement des Carmélites (dit d'hiver) comprenant : une chasuble, deux étoles, un voile de calice, trois manipules, deux dalmatiques, une bourse, soie brodée, vers 1700
- Anneau de Saint Arnould, 614-629, or et cornaline, VIIe S.
- Calice et patène, vermeil et émaux, XVIIe S.
- Calice et patène, cuivre argenté et doré, XVIe S.
- Calice et patène, (au centre l'Annonciation), vermeil, XVIIe S.
- Calice et patène, (au centre le Couronnement de la Vierge), vermeil, XVIIe S.
- Ostensoir de la Chartreuse de Retz, argent doré, début XVIIIe S.

.../...

- Ciboire des Dominicains de Metz, argent doré et émaux, XVIIIe S.
- Chapelle du Cardinal de Montmorency Laval comprenant : calice, grand plateau armorié, aiguière, clochette, deux burettes et leur plateau, bougeoir, vermeil, XVIIIe S.
- Crosse, ivoire et cuivre doré, XIVE S.
- Crosse, ivoire et cuivre doré, XIIe S.
- Eléments de crosse, volute et deux bagues, bronze doré, XIIe S.
- Châsse, cuivre émaillé, XIIIe S.
- Autel portatif, jaspé sanguin, argent en partie doré, XIVE S.
- Chape dit manteau de Charlemagne, soie pourpre, bordée d'or, XIIe S.

ROZERIEULLES - église

- Saint assis, statue, pierre, vers 1500
- Croix de procession, argent et bronze doré, XVIIIe S.
- Vierge à l'Enfant, statue, pierre, 2ème tiers du XVe S.

SCY-CHAZELLES - église de SCY

- Vitrail, début XVIIe S. (croisillon nord)
- Vierge à l'Enfant, statue, pierre, 2ème quart du XVe S.
- Maître-autel, gradin, tabernacle, bois sculpté, peint et doré, XVIIIe S.
- Autel, bois sculpté, peint et doré, XVIIIe S. (lat. sud)

Article 2 - Cet arrêté annule et remplace les arrêtés des 6 mars 1946 et 18 août 1967.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Moselle, aux Maires des diverses communes, aux Conseils de Fabriques et au Service des Cultes des départements du Rhin et de la Moselle qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 MAI 1975

Pour le Secrétaire d'État et par délégation:  
Le Directeur adjoint de l'Architecture



Raymond BOCQUET